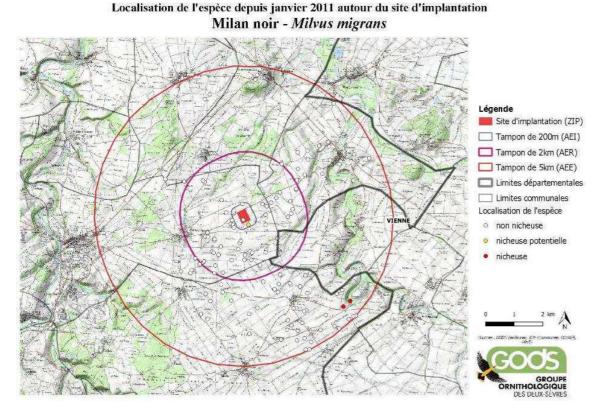
Le projet va soustraire des surfaces d'alimentation favorable aux Faucons crécerelle et émerillon.

c. Autres rapaces

Le **Milan noir** est une espèce migratrice présente potentiellement de fin février-début mars à fin août – début septembre, elle devient ensuite occasionnelle (retard de migration, individus hivernants erratiques). Il niche généralement à proximité des zones humides, en lisière des forêts ou le long des vallées. Il est également attiré par la présence d'élevages industriels qui lui fournissent des opportunités alimentaires, mais on peut le rencontrer un peu partout en milieu agricole. Il est présent dans toute l'AEE et dans la ZIP (Carte 17).

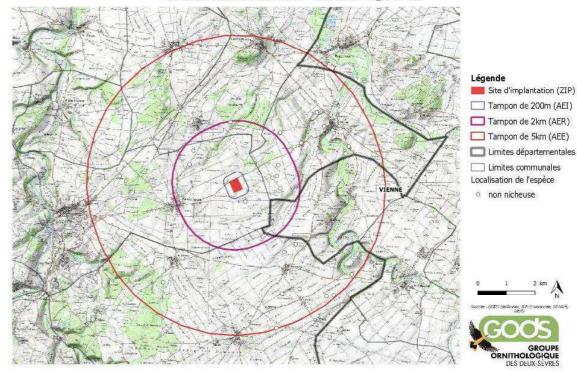


Carte 17: Localisation du Milan noir autour du projet photovoltaïque depuis 2011

Le **Circaète Jean-le-Blanc**, listé en Annexe I de la Directive « Oiseaux » (2009/147/CE), est un nicheur forestier plutôt rare en Poitou-Charentes, avec 50 à 70 couples nicheurs estimés au niveau régional lors du dernier Atlas Oiseaux Nicheurs de Poitou-Charentes (2009-2012). Au sein de l'AEE, l'espèce est régulièrement observée en chasse au-dessus des parcelles en jachère (Carte 18).

Synthèse des enjeux ornithologiques du projet photovoltaïque, Commune de Norcq-sur-Airvault (rayon de 5 kilomètres) Rédaction : Christophe Lartigau, cartographies : Rémi CHARGE / Décembre 2021

Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation Circaète Jean-le-Blanc - Circaetus gallicus



Carte 18 : Localisation du Circaète Jean-le-Blanc autour du projet photovoltaïque depuis 2011

L'Élanion blanc est un rapace se reproduisant dans les milieux de plaine et de bocage, et nichant dans les haies ou les arbres isolés. L'installation de cette espèce, classée comme déterminante en Poitou-Charentes et classée en Annexe I de la Directive « Oiseaux » (2009/147/CE), est assez récente en Deux-Sèvres avec une première nidification en 2012 dans le sud du département. L'espèce reste rare bien qu'en expansion dans le Sud-Ouest de la France, la reproduction de quelques dizaines de couples devient régulière lors des années de fortes abondances en Campagnol des champs. Un cas de reproduction a été noté dans la ZIP en 2021 (Carte 19).

Elanion blanc - Elanus caeruleus Légende Ste d'implantation (ZIP) Tampon de 20om (AEI) Tampon de 2km (AER) Tampon de 5km (AEE) Limites départementales Localisation de l'espèce non nicheuse nicheuse

Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation

Carte 19 : Localisation de l'Élanion blanc autour du projet photovoltaïque depuis 2011

La ZIP est donc tout à fait favorable pour l'alimentation de ces espèces ainsi que pour la reproduction de l'Élanion blanc. La création d'un parc solaire photovoltaïque ici risque de soustraire des terrains de chasse à ces espèces.

4. Rapaces nocturnes

Cinq des six espèces de rapaces nocturnes présentes en Deux-Sèvres ont été observées dans le périmètre d'étude : la Chevêche d'Athéna, la Chouette hulotte, l'Effraie des clochers, le Hibou moyenduc et le Hibou des marais (Carte 20).

La **Chevêche d'Athéna** présente dans la ZIP utilise principalement les milieux bâtis ainsi que les cavités de la trame arborée (haie âgée, arbres têtards etc...) pour nicher. Elle a besoin de nombreuses prairies et de couverts herbacés suffisamment ras pour lui permettre de trouver ses proies. Elle est donc très liée à l'homme et est une nicheuse régulièrement observée dans les hameaux aux alentours de l'AEE.

Le **Hibou moyen-duc** est plus discret et donc moins bien recensé que les autres espèces. Il est présent dans les massifs boisés notamment résineux et à proximité des villages, en petits effectifs au sein de l'AEE.

La **Chouette hulotte** et l'**Effraie des clochers**, les deux espèces de rapaces communes les plus fréquentes dans le département, sont observées de manière régulière sur l'ensemble de la zone. On remarque tout de même que de nombreuses observations sont réalisées le long des axes routiers, notamment en raison des collisions routières.

Enfin, le **Hibou des marais** fait l'objet de quelques observations, en période internuptiale dans l'AEE mais aussi à proximité de la ZIP.

De manière générale, la construction d'un parc photovoltaïque au sol à cet endroit risque d'impacter les terrains de chasse des rapaces nocturnes, et notamment de l'Effraie des clochers, de la Chevêche d'Athéna, du Hibou moyen-duc et du Hibou des marais.

Synthèse des enjeux ornithologiques du projet photovoltaïque, Commune de Norcq-sur-Airvault (rayon de 5 kilomètres)

Rédaction : Christophe Lartigau, cartographies : Rémi CHARGE / Décembre 2021

Rapaces nocturnes Légende Site d'implantation (ZIP) Tampon de 2km (AER) Tampon de 2km (AER) Tampon de 5km (AEE) Limites départementales Limites communales Localisation de l'espèce Chevêche d'Athéna Chouette hulotte Effraie des clochers Hibou des marais Hibou moyen-duc

Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation

Carte 20 : Localisation des rapaces nocturnes autour du projet photovoltaïque depuis 2011

Synthèse des enjeux ornithologiques du projet photovoltaïque, Commune de Norcq-sur-Airvault (rayon de 5 kilomètres) Rédaction : Christophe Lartigau, cartographies : Rémi CHARGE / Décembre 2021

5. Limicoles remarquables

a. Œdicnème criard

L'Œdicnème criard, est un limicole continental très présent dans les milieux agricoles des Deux-Sèvres, en période de reproduction et en période de rassemblement pré et postnuptial. Il est également de plus en plus observé en période d'hivernage, même si les effectifs sont généralement faibles et liés aux hivers doux.

La nidification a principalement lieu sur des terrains dénudés tels que des labours ou des semis de printemps, mais aussi sur des prairies rases, des friches ouvertes ou des carrières. Une fois la saison de reproduction terminée, ces oiseaux se regroupent en rassemblements postnuptiaux avant de repartir sur la Péninsule ibérique, voire jusqu'en Afrique du nord pour l'hivernage.

Cette espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (Directive 2009/147/CE) est identifiée comme nicheur déterminante en Poitou-Charentes qui accueille 25 à 30 % de la population nicheuse française (Rigaud & Granger, 1999; Issa & Muller, 2015).

La Carte 21 montre que l'espèce est bien présente dans le secteur et qu'elle niche au sein même de la 7IP

Légende Site d'implantation (ZIP) Tampon de 200m (AEI) Tampon de 2km (AER) Tampon de 5km (AEE) Limites départementales Limites communales Localisation de l'espèce non nicheuse nicheuse potentielle nicheuse

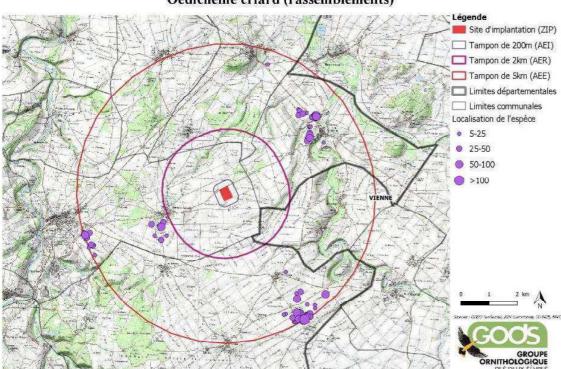
Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation Oedicnème criard - Burhinus oedicnemus

Carte 21 : Localisation de l'Œdicnème criard autour du projet photovoltaïque depuis 2011

Rassemblements d'Œdicnèmes criards

Quatre zones de rassemblement postnuptial d'Œdicnème criard sont connues dans le rayon de 5km autour du projet (Carte 22) toutes au-delà des limites de l'AER. Ces sites accueillent de manière régulière près de 200 individus.

Des échanges d'individus ont souvent lieu entre rassemblements, ce qui pourrait occasionner le survol de la ZIP. Un suivi précis de cette espèce en période postnuptiale devra permettre de préciser l'utilisation de l'espace aux alentours de la ZIP.



Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation Oedicnème criard (rassemblements)

Carte 22 : Localisation des rassemblements d'Œdicnème criard autour du projet photovoltaïque depuis 2011

La construction d'un parc photovoltaïque au sol à cet endroit va soustraire des surfaces favorables à l'alimentation mais aussi à la reproduction de cette espèce.

Synthèse des enjeux ornithologiques du projet photovoltaïque, Commune de Norcq-sur-Airvault (rayon de 5 kilomètres)

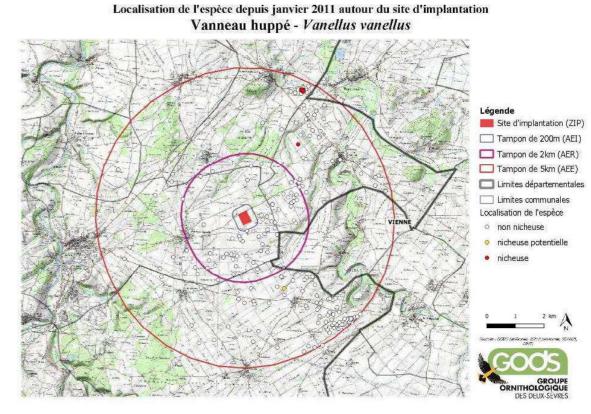
Rédaction : Christophe Lartigau, cartographies : Rémi CHARGE / Décembre 2021

b. Vanneau huppé

Le **Vanneau huppé** est un limicole peu commun en période de nidification dans le département des Deux-Sèvres. Il est identifié comme nicheur déterminant en Poitou-Charentes et bénéficie d'une inscription sur la liste rouge des oiseaux nicheurs.

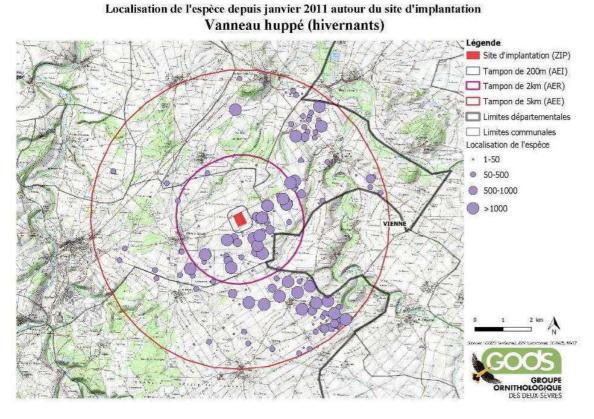
Normalement inféodé aux habitats prairiaux plus ou moins humides, le vanneau s'accommode des cultures céréalières où il s'installe préférentiellement dès mars/avril. Il peut alors former de petites colonies sur les parcelles favorables. Ce changement d'habitat, dû à la disparition progressive des prairies humides, n'est pas sans conséquence pour cet oiseau. Destruction des pontes ou encore abandon de la nichée sont souvent le résultat des multiples dérangements par les travaux agricoles.

Les cas de nidification de Vanneau huppé connus au sein de l'AEE sont localisés au nord-est (Carte 23), mais d'autres couples pourraient ponctuellement nicher au sein de milieux agricoles favorables.



Carte 23 : Localisation du Vanneau huppé autour du projet photovoltaïque depuis 2011

Synthèse des enjeux ornithologiques du projet photovoltaïque, Commune de Norcq-sur-Airvault (rayon de 5 kilomètres) Rédaction : Christophe Lartigau, cartographies : Rémi CHARGE / Décembre 2021 L'espèce est bien plus régulièrement observée en dispersion postnuptiale (dès juin), en migration et en hivernage sur la majeure partie de la zone étudiée (Carte 24). Les secteurs de l'AEE et de l'AER sont très favorable aux stationnements de grands groupes, de plus de 1 000 individus, effectuant des haltes migratoires ou lors de leurs phases d'alimentation. Cette espèce étant très mobile pendant cette période, de nombreux échanges peuvent avoir lieu entre les différents sites de rassemblements.

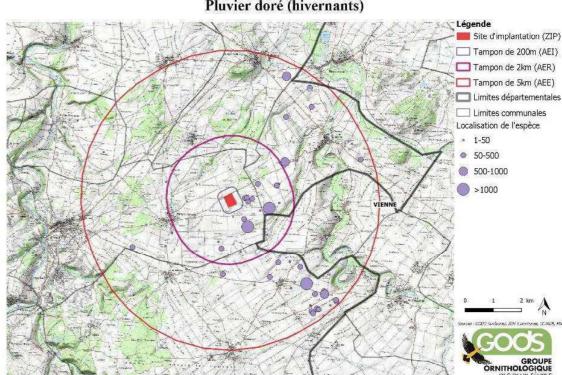


Carte 24 : Localisation du Vanneau huppé en période internuptiale autour du projet photovoltaïque depuis 2011

c. Pluvier doré

Le Pluvier doré fréquente les plaines agricoles en halte migratoire et en hivernage (Carte 25). Sa présence est fluctuante spatialement et quantitativement, et demeure liée à la météorologie hivernale, aux zones de quiétudes et à la ressource alimentaire.

Le Pluvier doré est régulièrement observé dans l'AEE avec des groupes hivernants ou migrateurs, parfois importants, allant jusqu'à plus de 1 000 individus. Mélangés aux vanneaux, les pluviers étant également très mobiles en hiver, de nombreux survols de la ZIP peuvent avoir lieu.



Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation Pluvier doré (hivernants)

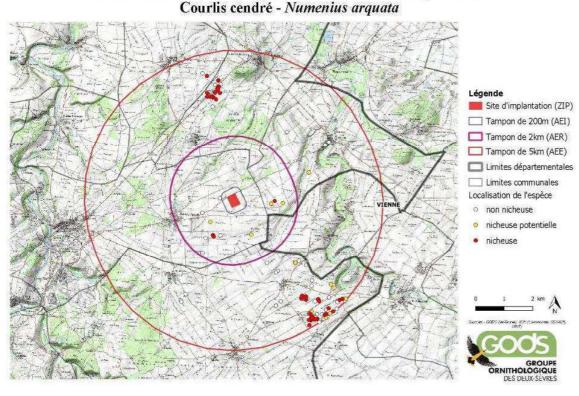
Carte 25 : Localisation du Pluvier doré autour du projet photovoltaïque depuis 2011

d. Courlis cendré

Le **Courlis cendré** est une espèce à fort enjeu de conservation à l'échelle internationale du fait de ses différents statuts de conservation défavorable : « Vulnérable » sur les Listes Rouges en Union Européenne et Nationale et « En danger » sur la Liste Rouge Régionale. En Poitou-Charentes, il reste 2 noyaux de population dont l'un se situe dans les ZPS Plaine d'Oiron-Thénezay et Plaines du Mirebalais et du Neuvillois. Les territoires présents dans l'AEE sont restreints et localisés et ils restent un levier pour la conservation de l'espèce à l'échelle régionale, notamment pour la reconquête de populations viables. Nous commençons tout juste à explorer les liens entre les populations, les trajets en périodes de reproduction, de halte migratoire ou encore d'hivernage. Au nord et au sud de la ZIP, l'espèce est présente chaque année en reproduction depuis 2006. Les premiers grands sites de reproduction de l'espèce se situent à 3 km au nord et au sud de la ZIP mais des données de reproduction ont été collectées à moins de 2 km (Carte 26). Cette espèce s'alimente et se reproduit régulièrement dans les jachères et autres prairies de la ZPS et peut donc être amenée à fréquenter la ZIP.

La construction d'un parc photovoltaïque au sol à cet endroit va soustraire des surfaces favorables à l'alimentation mais aussi probablement à la reproduction de cette espèce, qui est également sensible au dérangement.

Localisation de l'espèce depuis janvier 2011 autour du site d'implantation



Carte 26 : Localisation du Petit Gravelot autour du projet photovoltaïque depuis 2011

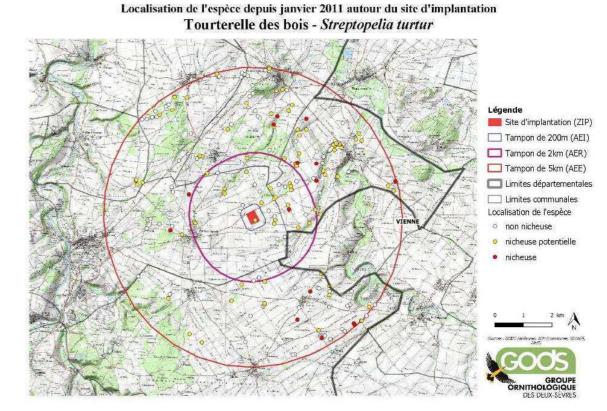
Rédaction : Christophe Lartigau, cartographies : Rémi CHARGE / Décembre 2021

Synthèse des enjeux ornithologiques du projet photovoltaïque, Commune de Norcq-sur-Airvault (rayon de 5 kilomètres)

6. Tourterelle des bois

La **Tourterelle des bois** fait partie des espèces communes dont les tendances de populations sont en déclin en Europe de l'Ouest mais dont les populations sont encore relativement abondantes en Poitou-Charentes grâce à la présence de milieux bocagers. Néanmoins, elle a fortement régressé à l'occasion de la disparition des milieux gu'elle affectionne.

On remarque que l'espèce est encore bien présente et nicheuse au sein de l'AEE, là où les zones boisées et la présence de haies permettent son installation (Carte 27). Elle est présente dans la ZIP car elle affectionne pour nicher des haies et ou des bosquets épineux.



Carte 27 : Localisation de la Tourterelle des bois autour du projet photovoltaïque depuis 2011

Synthèse des enjeux ornithologiques du projet photovoltaïque, Commune de Norcq-sur-Airvault (rayon de 5 kilomètres) Rédaction : Christophe Lartigau, cartographies : Rémi CHARGE / Décembre 2021